

Fiche de pré-inscription

Nom et prénom de la personne responsable du jeune :

ADRESSE :

TELEPHONE :

TELEPHONE du travail :

Nom et prénom du jeune :

Taille :

E-mail :

Date de naissance :

Pointure

Période		Activités	Choix	Tarifs
Semaine du 13 au 17 février	Lundi (matin)	Projets 2012		Voir Tableau au verso
	Lundi (après midi)	Hockey Serpillère		
	Mardi	Journée ski		
	Mercredi	Raid Aventure - Ski folies		
	Mercredi	Atelier Cuisine et Créatif		
	Judi (matin)	Grand jeu		
	Judi (après midi)	Projection cinéma et débat sur la montagne		
	Vendredi	Biathlon à Agy		
	Mardi, jeudi et vendredi	Stage cirque		
Semaine du 20 au 24 février	Lundi (matin)	Projets 2012		Voir Tableau au verso
	Lundi (après midi)	Soirée déguisée		
	Mardi	Raid Aventure - Journée Trappeur		
	Mardi (matin)	« Times up »		
	Mardi (après midi)	Bowling		
	Mercredi	Journée ski		
	Judi	Initiation Snowboard		
	Vendredi (matin)	Patinoire à Cluses		
	Vendredi (après midi)	Jeux de société et bilan		
	Judi et vendredi	Raid Aventure - Randonnée en raquettes et nuit au refuge de Spée		

Mode de règlement : chèque espèces

Signature des parents :

Tarification selon le quotient familial

Quotients	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
De 0 à 750 €	25 € / sem.	24 € / sem.	23 € / sem.
De 751 à 1200 €	27 € / sem.	26 € / sem.	25 € / sem.
De 1201 à 2000 €	30 € / sem.	29 € / sem.	28 € / sem.
2001 € et plus	35 € / sem.	34 € / sem.	33 € / sem.

Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : L'ACCUEIL

Accueil de loisirs, 230 rue de la poste à Thyez.

Les jeunes sont accueillis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Toutefois, selon les activités, ces horaires sont modulables. Il vous faut alors consulter le planning.

Les jeunes doivent être inscrits pour pouvoir fréquenter l'établissement d'accueil.

ARTICLE 2 : MODE D'INSCRIPTION

Dans ce livret, vous trouverez les programmes d'activités ainsi qu'une fiche de pré-inscription. Pour la valider vous devez venir en mairie (au 2^{ème} étage) du 9 au 18 février, aux heures d'ouvertures de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 ou au centre de loisirs aux horaires d'ouverture du service jeunesse, 16h30 à 19h tout les soirs de la semaine (sauf le lundi), afin de déposer le dossier et effectuer le règlement du séjour. Aucune inscription ne peut être réalisée sans règlement du séjour.

ARTICLE 3 : GÉNÉRALITÉS

Il est obligatoire de se munir d'une 2^{ème} paire de chaussures de sport à semelle blanches pour toute activité dans le gymnase ou à la salle de sport.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Une feuille de présence est remplie au début de chaque animation.

Toute absence doit être signalée aux animateurs ou par téléphone au 04.50.18.61.38 ou au 06.25.37.32.01

En cas de désistement non justifié, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 5 : OBJETS DE VALEURS

Les objets personnels (téléphone portable, MP3, console de jeux...) sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Il est fortement déconseillé de se munir d'objets de valeurs. La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels (téléphone, bijoux...)

ARTICLE 6 : PERTURBATIONS ET SANCTIONS

La consommation de cigarettes, d'alcool, ou de toutes autres substances illicites est formellement interdite et fera l'objet d'un entretien avec les familles, avant renvoi en cas de récidive.

La consommation de boissons énergétiques est interdite au centre de loisirs.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

La Mairie de Thyez est assurée en Responsabilité Civile auprès de la SMACL, contrat n°017314/v pour les activités organisées par le Service Animation. Notre assurance ne couvre pas les accidents individuels (sans tiers identifiés ou entre jeunes) ! Les parents ou tuteurs légaux sont chargés de vérifier que leur enfant est couvert en cas d'accident individuel. D'autre part, la responsabilité de la mairie est engagée uniquement lors de la participation des jeunes aux activités et pendant la durée de celles-ci.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Les parents autorisent, que les photographies et les images prises lors des animations soient diffusées dans la presse, lors d'exposition, dans les dépliants ou les revues municipales pour l'année en cours.

« Lu et approuvé »
Nom et signature